



# Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale

Le F.M.S.E. est un fond de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Le FMSE a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le F.M.S.E. a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production.

Le F.M.S.E. est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union Européenne. L'indemnisation des éleveurs est financée à 35% par leurs cotisations et à 65% sur fonds publics.

L'adhésion à la section commune est obligatoire et se traduit par une cotisation de 20€ par an et par exploitant, prélevée par la Mutualité Sociale Agricole.



Pour être indemnisé, il faut être affilié au FMSE, être à jour de sa cotisation pour sa section spécialisée, avoir respecté la réglementation sanitaire et pouvoir justifier des pertes subies.

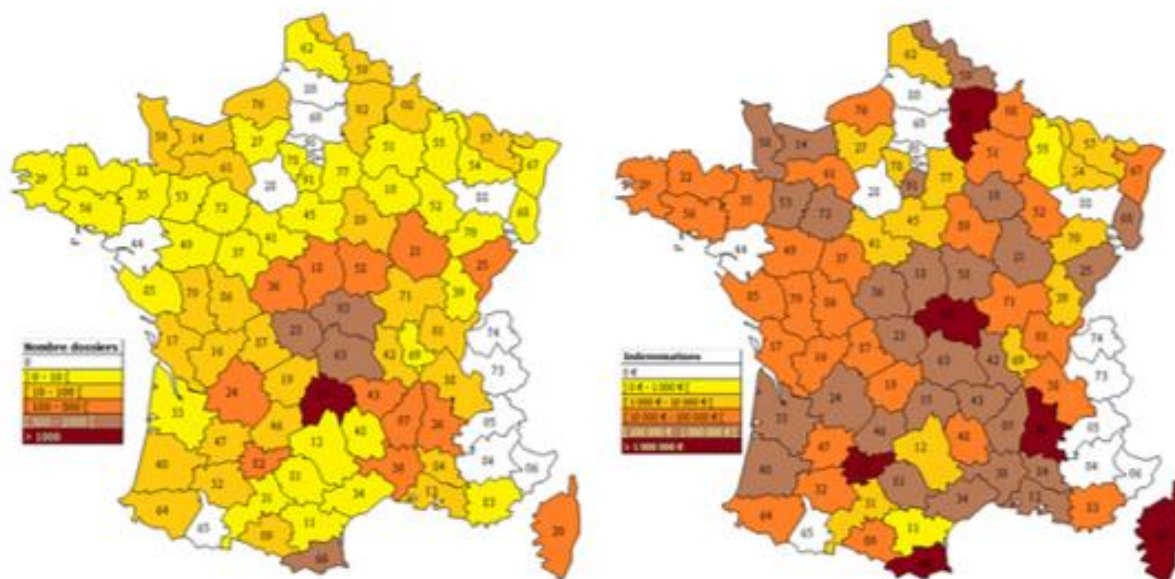
La section de « ruminants » a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'Elevage, ses associations spécialisées et par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales.

Son Président est Michel COMBES (GDS France).

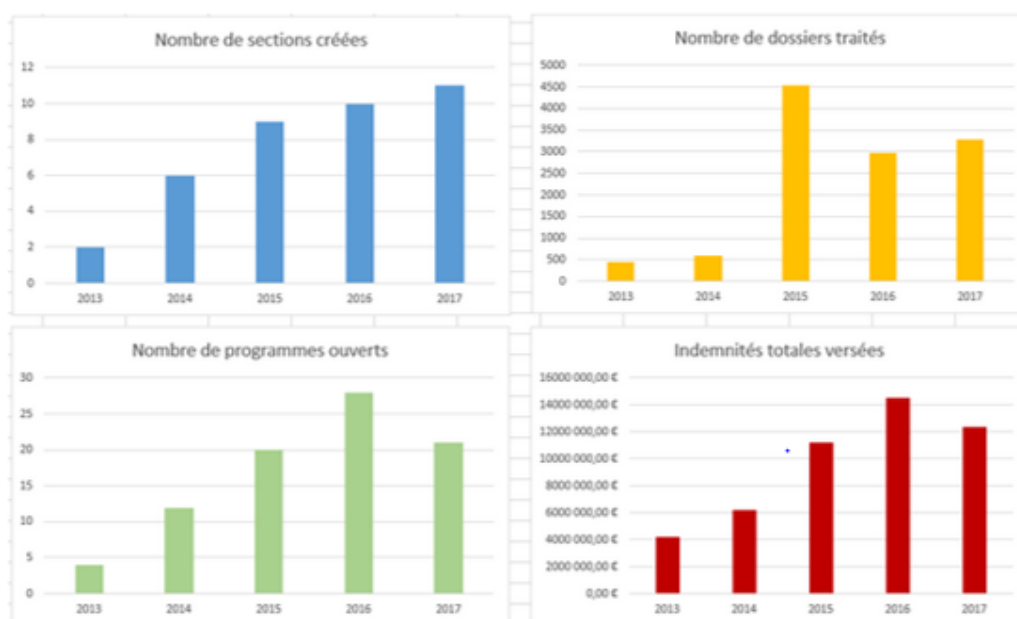
## Les programmes par section

Section	Programmes	Types de pertes et coûts	Statut
Ruminants	Tuberculose, Leucose, Brucellose	Coûts de blocage	2017 en cours d'instruction, 2018 en évaluation
Ruminants	FCO	Coûts de blocage, autres pertes directes	2017 en cours d'instruction
Ruminants	Botulisme	Mortalité	2018 en cours d'instruction
Porcs	Brucellose porcine	Nettoyage, surcoûts d'entretien, blocages	2018 en cours d'évaluation

## Répartition géographique des dossiers (par volume et montants) depuis 2013



## Evolution du FMSE depuis 2013



## Les G.D.S. au cœur du fonctionnement de la section Ruminants

### ► Collecte

En 2018, la collecte des cotisations de la section Ruminants du F.M.S.E. a été assurée par les G.D.S., auprès de tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient ou non adhérents au G.D.S. Pour 2018, le montant des cotisations est resté identique à celui des années précédentes, à savoir 0,10 € par bovin, et 0,02€ par ovin et par caprin.

### ► Instruction des dossiers

Ce sont les G.D.S., par une convention spécifique avec le F.M.S.E. qui sont chargés d'instruire les dossiers éligibles à une indemnisation. En 2018, plus de 4 millions d'euros d'indemnités ont été versés à plus de 1000 éleveurs pour les pertes dues à la tuberculose bovine, au botulisme, et aux pertes de fourrage liés au campagnol.

**CAMPAGNE DE PROPHYLAXIES 2018 - 2019**  
tarifs de rémunération des vétérinaires sanitaires  
prophylaxies collectives

page 1/2

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Tableau annexe à la convention bipartite du 05 octobre 2018

Honoraires vétérinaires à la charge des éleveurs		€ H.T.	PARTICIPATION ETAT en supplément des honoraires dus par l'éleveur
<b>PROPHYLAXIES COLLECTIVES DIRIGÉES PAR L'ETAT</b>			
<b>BOVINS</b>			
* 1ère visite d'exploitation	2 IO (1)	28,60 €	0
* 1ère visite de relecture IDC	3 IO	28,60 €	
* à partir de la 2ème visite d'exploitation	3 IO	42,90 €	
* Prélèvement de sang (à l'unité)	0,206 IO	2,95 €	0
<b>Epreuves cutanées</b>			
* Intradermotuberculination comparative, réalisation et lecture à 72 heures (à l'unité), animal contenu	0,1293 IO	1,85 €	6,15 euros
<i>jusqu'au 31/07/2022, l'Etat participe financièrement au dépistage de la tuberculose bovine par IDC. Cette participation financière régie directement au vétérinaire sanitaire est de 6,15 euros pour un total selon cette convention de 8 euros. Les tuberculines aviaires et bovines sont fournies par l'Etat</i>			
* tarification frais déplacement (par km)	gratuit	gratuit	
1ère visite	0,035 IO	0,50 €	
à partir de la 2ème visite	0,0423 IO	0,60 €	
* Autres vaccination MLRC sous-cutanée ou intramusculaire			
injection produit	0,1 IO	1,43 €	0
* Indemnités kilométriques (par km)	0,0423 IO	0,60 €	0
<b>OVINS - CAPRINS</b>			
* Visite d'exploitation	2 IO	28,60 €	0
* Prélèvement de sang	0,0786 IO	1,12 €	0
50 premiers	0,04 IO	0,57 €	0
suivants			
* tarification frais déplacement (par km)	gratuit	gratuit	
1ère visite	0,0423 IO	0,60 €	
à partir de la 2ème visite			
<b>PORCINS</b>			
Visite d'exploitation	2 IO	28,60 €	
Prélèvement de sang - tube / buvard	0,2 IO	2,86 €	1,22 €
5 premiers	0,15 IO	2,15 €	1,22 €
suivants			
<i>La rémunération du vétérinaire par prélèvement sanguin est de 3,98 euros pour les 5 premiers et de 3,37 euros pour les suivantes selon cette convention</i>			
1ère visite	gratuit	gratuit	
à partir de la 2ème visite	0,0423 IO	0,60 €	

(1) - La valeur de l'IO (indice ordinal) est de 14,30 € HT pour l'année 2018

\* Ces tarifs s'entendent hors taxe, la T.V.A. ne devant pas se calculer sur le coût éleveur mais sur le montant total des honoraires vétérinaires.

Ces tarifs s'appliquent également dans le cadre du dépistage d'IBR au cours des prophylaxies annuelles et des contrôles à l'introduction.

\* Pour les intradermotuberculinations d'achat, le tarif comprend l'injection et la lecture. Les frais kilométriques sont alors comptabilisés deux fois; la visite d'exploitation n'est comptabilisée qu'une fois.

\* En cas d'utilisation de l'intradermotuberculination comparative hors cadre de la prophylaxie, le tarif appliqué sera celui indiqué dans le deuxième tableau de la présente convention

\* Ces tarifs s'entendent avec une contention correcte assurée par l'éleveur par couloir ou par attache et corde.

**CAMPAGNE DE PROPHYLAXIES 2018 - 2019**  
tarifs de rémunération des vétérinaires sanitaires  
prophylaxies collectives

page 2/2

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Tableau annexe à la convention bipartite du 05 octobre 2018

Honoraires vétérinaires à la charge des éleveurs		€ H.T.	PARTICIPATION ETAT
<b>AUTRES DEMANDES HORS PROPHYLAXIE DIRIGÉES PAR L'ETAT</b>			
* visite de comice, de quarantaine	2 IO (1)	28,60 €	
* visite d'achat	3 IO	42,90 €	
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 IO	0,60 €	0
Contrôle comice (facturé à l'organisateur)	4 IO par h	57,20 €	0
<b>Epreuves cutanées</b>			
* Intradermotuberculination simple, réalisation et lecture à 72 heures (à l'unité), animal contenu	0,282 IO	4,03 €	0
* Intradermotuberculination comparative, réalisation et lecture à 72 heures (à l'unité), animal contenu	0,361 IO	5,16 €	0
* Traitement varron (si nécessaire)	0,1 IO	1,43 €	0
<b>BOVINS</b>			
Prélèvement de sang	0,206 IO	2,95 €	0
<b>OVINS - CAPRINS</b>			
Prélèvement de sang	0,0786 IO	1,12 €	0
<b>OVINS - CAPRINS</b>			
Visite annuelle CSO tremblante	2 IO	28,60 €	0
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 IO	0,60 €	0
<b>BOVINS</b>			
Visite annuelle ateliers dérogatoires	4 IO	57,20 €	0
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 IO	0,60 €	0
<b>VOLAILLES</b>			
Visite salmonelles avec prélèvements	4 IO par h	57,20 €	0
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 IO	0,60 €	0

Les représentants des éleveurs

Michel BROUSSE

Sébastien SOULIE

Vice-Président du Groupement Corrézien  
de Défense Sanitaire

Président de l'Etablissement départemental de l'élevage

Les représentants des Vétérinaires Sanitaires

Docteur Dominique DONNADIEU

Docteur David OJINT

Représentant le Président de l'Ordre Régional des Vétérinaires

Président de la Section Départementale du Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral

# Communications et Formations locales

## Formations

✓ 5 stages de formation pour les participants au stage 21 Heures

« **Prévention sanitaire et paquet Hygiène** »

Participants : 65 stagiaires de février à décembre 2018

Durée de formation : 1 heure 30

✓ 2 journées de formation en janvier et mars 2018 en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pour les éleveurs

« **Antibiotiques et boiteries en élevage bovin : prévention et solutions alternatives** »

Participants : 18 éleveurs

Durée de formation : 7 heures

✓ 1 journée de formation en février 2018 à SAINT MEXANT pour les éleveurs

« **Antibiotiques et élevage équin : prévention et solutions alternatives** »

Participants : 4 éleveurs

Durée de formation : 7 heures

✓ 1 journée de formation en octobre 2018 en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron pour des étudiants en contrat de professionnalisation

« **Conduite d'élevage, bâtiment et santé des veaux allaitants** »

Participants : 17 étudiants

Durée de formation : 7 heures

## Informations

✓ 4 journées en juillet, octobre, novembre et décembre en collaboration avec Corrèze Conseil Elevage pour les éleveurs

« **Analyses de fourrages et analyses minérales** »

Participants : 56 éleveurs (119 analyses)



**Réunions cantonales de secteurs : 14 réunions ont eu lieu de décembre 2018 à février 2019.**

Participants : 250

Durée d'information : 65 heures